



Communauté de Communes des  
**PORTES de ROMILLY**  
sur Seine

## Conditions Générales d'Utilisation et de Vente

# 1 INTRODUCTION

La Communauté de Commune des Portes de Romilly-sur-Seine a fait l'acquisition d'une solution de casiers connectés pour permettre à ses citoyens et à ses visiteurs de déposer leurs effets personnels (valise, sac à dos ou de sport, casque de moto ou de vélo, sacoches vélos ou trottinettes) en choisissant la durée parmi les forfaits proposés.

La Communauté de Commune des Portes de Romilly-sur-Seine a choisi d'intégrer le réseau de consignes développé par la Sté Casebook, fabricant et distributeur de casiers connectés.

Casebook n'est donc pas propriétaire des bagageries pour lesquelles il assure les services de maintenance et de hotline pour le compte de La Communauté de Commune des Portes de Romilly-sur-Seine.

L'activité de Casebook vis-à-vis des Utilisateurs se limite à la mise en relation, le partage d'informations pouvant faciliter la vie des Utilisateurs par le biais de ses outils digitaux (casebook.fr et l'application mobile Casebook) et la gestion des transactions entre les Utilisateurs La Communauté de Commune des Portes de Romilly-sur-Seine.

# 2 GENERALITES

Les présentes conditions sont conclues entre les parties :

- La Communauté de Commune des Portes de Romilly-sur-Seine, ci-après dénommée «CCPRS »

et

- Les Utilisateurs, personnes souhaitant accéder aux services proposés, ci-après dénommées les « Utilisateurs ».

Les Utilisateurs peuvent accéder aux services proposés par La Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine en suivant les instructions de location et de paiement devant les bornes de paiement sur le site de la gare de Romilly-sur-Seine.

Les Utilisateurs peuvent s'ils le souhaitent, télécharger gratuitement l'Application Casebook, ci-après dénommée « l'Application » sur smartphone ou tablette Android ou IOS, ou bien en allant sur le Site Web casebook.fr, ci-après dénommé « le Site Web » pour obtenir des informations complémentaires. Cela n'est aucunement obligatoire.

La Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine se réserve la possibilité d'adapter, de modifier ou de mettre à jour à tout moment ses conditions générales. En tout état de cause, les conditions générales applicables sont celles en vigueur au jour de l'utilisation des casiers consignés mis à disposition des Utilisateurs par La Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine.

Casebook est distributeur pour la France du fabricant Hollandais de casiers connectés Keynius. Les solutions digitales qui permettent aux utilisateurs de louer un casier ont été conçues par Keynius. Casebook assure pour La Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine, toute l'assistance nécessaire au bon fonctionnement de la solution de casiers fournie.

### 3 LOCATION DE CASIERS

Les locations de casiers se font systématiquement devant les bornes de paiement sur le site de la gare de Romilly-sur-Seine.

Des informations sont disponibles sur un espace d'affichage sous le porche où sont installés les casiers pour permettre aux Utilisateurs de faire un choix de taille de casier et aussi d'accéder à la tarification des forfaits.

L'Utilisateur choisi quelle taille de casier il souhaite parmi les choix proposés pour stocker ses effets personnels et aussi la durée de location.

**Attention de faire le bon choix sur la taille des casiers. Les dimensions des casiers sont inscrites sur les supports de communication sur l'espace d'affichage. Si l'utilisateur fait le mauvais choix de taille de casier, que sa valise ou effets personnels n'entre pas à l'intérieur, l'Utilisateur ne pourra pas réclamer un remboursement de son paiement. L'utilisateur est seul responsable de ses choix. Il les fait en ayant connaissance de toutes les informations dont il peut avoir besoin.**

Pour louer un casier, l'utilisateur a 2 possibilités :

- Location depuis la borne de paiement, le client se laisse guider par le menu de l'écran
  - Il choisit la langue qui lui est familière
  - Il saisit son forfait de location (la durée et le prix)
  - Il choisit la taille du casier souhaité
  - Il saisit un code confidentiel
  - Il confirme son code confidentiel
  - Il procède au paiement après avoir accepté sans réserve les présentes conditions générales
  - La borne lui attribue un casier dont le numéro s'affiche à l'écran
  - Le casier s'ouvre
- Location avec exclusivement avec le Smartphone
  - Le client scanne le QRCODE mis à sa disposition
  - Il choisit la langue qui lui est familière
  - Il saisit son adresse mail
  - Il saisit son forfait de location
  - Il choisit la taille du casier
  - Il procède au paiement après avoir accepté sans réserve les présentes conditions générales

Tout Utilisateur qui utilise les Services de consignes de La Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine assure qu'il a pris connaissance des Conditions générales de vente et accepte purement et simplement ces dernières.

Le Client est informé que tout paiement est non remboursable, qu'elle qu'en soit la raison.

L'Utilisateur s'engage à ne pas louer un casier pour un tiers, seulement pour ses propres besoins.

Lors de chaque location, l'Utilisateur est tenu de valider les présentes Conditions Générales avant de procéder au paiement.

Les locations sont payables en euros, en totalité et comptant, exclusivement par carte bancaire.

Une fois la location faite et payée, le casier distribué par la borne s'ouvre. L'Utilisateur peut déposer ses affaires. Dès que l'Utilisateur a déposé ses affaires, il doit s'assurer avant de partir que la porte de son casier est bien verrouillée. Ni La Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine, ni Casebook ne pourront être tenus pour responsable en cas de disparition des affaires personnelles des utilisateurs, parce qu'une porte de casier aurait mal été fermée par l'utilisateur.

- Attention lors de la fermeture de la porte du casier de ne pas se coincer un doigt ou la main.
- Attention également aux enfants (doigts et mains) lors de la fermeture de la porte du casier.
- Veiller à ce qu'aucun enfant ni aucun animal n'entre dans un casier pour quelques raisons que ce soit.

L'utilisateur peut ouvrir plusieurs fois son casier seulement pendant le premier quart d'heure. Au moment de son départ définitif, il doit bien cliquer sur le bouton "Ouvrir et quitter" et refermer la porte après son départ. D'une manière générale, tous les casiers doivent rester fermés, même après le départ de l'utilisateur.

## 3.1 Tarif

Les tarifs des locations de casiers sont affichés sous le porche de la gare de Romilly-sur-Seine.

Ces tarifs sont également présentés sur le menu de la borne de paiement ainsi que sur l'URL du QRCODE.

Ces tarifs sont susceptibles d'être modifiés à tout moment par La Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine.

Les tarifs indiqués sont en €TTC.

## 3.2 Paiements

Les paiements se font soit sur site sur la borne de paiement par carte bancaire ou sur le smartphone, si la location se fait par le QRCODE mis à disposition des utilisateurs.

Aucun remboursement ne sera possible après paiement.

## 3.3 Non restitution d'un casier dans les temps contractuels

Dans l'hypothèse où l'utilisateur ne libère pas son casier dans le délai loué et payé, toute heure entamée est due et sera réclamée au tarif horaire de la taille du casier choisi, lorsque l'utilisateur reviendra chercher ses affaires. Aucune raison ne pourra être acceptée par La Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine laissant espérer une ouverture gratuite pour l'Utilisateur, ouverture manuelle ou à distance.

## 3.4 Annulation d'une location

Une location, lorsqu'elle a été validée et payée, ne peut être annulée et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement.

## 3.5 Remboursement

Le seul cas où le remboursement est possible est lorsqu'aucun casier ne s'ouvre après paiement. Ce point devra être constaté par Casebook ou la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine au moment où il s'est produit.

## 3.6 Abandon de bagages

Tout bagage n'ayant pas été récupéré 24h après l'heure de restitution contractuelle du casier pourra être récupéré et stocké par La Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine. Passé un délai 15 jours si l'utilisateur ne s'est pas manifesté, La Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine se réserve le droit de détruire les objets stockés dans les casiers, sans qu'aucune indemnité ne puisse être réclamé par l'utilisateur.

# 4 ASSURANCE

Par mesure de précaution, l'Utilisateur est tenu de ne pas déposer dans son casier des objets de grande valeur.

La Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine recommande à l'Utilisateur d'assurer par ses propres moyens les affaires personnelles qui seront déposées dans les casiers loués.

En aucun cas, ni La Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine ni Casebook ne pourra être tenu pour responsable en cas de vandalisme et potentiellement de la disparition des affaires personnelles de l'Utilisateur.

# 5 HOTLINE TELEPHONIQUE

Casebook met à la disposition des Utilisateurs, une Hotline téléphonique disponible 24/7 au numéro +33 (0)4 79 96 66 08.

La Hotline téléphonique a pour but de recueillir les appels des Utilisateurs pour leur apporter assistance dans les cas suivants :

- Bagagerie en panne totale
- Dysfonctionnement de l'écran tactile
- Problème avec une porte qui ne s'ouvre pas ou ne se verrouille pas
- Code confidentiel oublié
- Constatation d'un acte de vandalisme

- Constatation d'une catastrophe naturelle

## 6 INFORMATION SUR L'ABSENCE DE DROIT DE RETRACTATION

En application de l'article L. 121-21 du Code de la consommation l'Utilisateurs consommateur dispose en principe d'un droit de rétractation qu'il peut exercer dans les délais de 14 jours francs à compter de la date de conclusion du contrat. Toutefois, en application de l'article L. 121-21-8 du même code, le droit de rétractation ne peut être exercé pour les contrats de fourniture de services pleinement exécutés avant la fin du délai de rétractation et dont l'exécution a commencé après accord préalable exprès du consommateur et renoncement exprès à son droit de rétractation, et pour les contrats de prestations de services d'hébergement, autres que d'hébergement résidentiel, de services de transport de biens, de locations de voitures, de restauration ou d'activités de loisirs qui doivent être fournis à une date ou à une période déterminée. Dès lors que les services ont vocation à être fournis à une période déterminée, l'Utilisateurs ne dispose pas de droit de rétractation.

## 7 PERTE DU TELEPHONE MOBILE DE L'ABONNE

En cas de perte ou de vol de son mobile, Utilisateurs doit prendre toute disposition utile vis-à-vis de son opérateur et est invité à contacter Casebook s'il convient de bloquer une ou plusieurs potentielles location.

En aucun cas la responsabilité de Casebook et de La Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine ne pourra être engagée en cas de connexion et d'utilisation de l'Application de l'Utilisateurs par un tiers suite à la perte ou au vol de son mobile.

## 8 OBLIGATIONS ET RESPONSABILITES

### 8.1 Obligations de l'Utilisateur

L'utilisation de l'Application sera réalisée sous la responsabilité de l'Utilisateurs. Dans ces conditions, l'Utilisateur est tenu d'utiliser l'Application Casebook conformément à sa destination, en respectant les prescriptions données par Casebook figurant notamment dans les conditions générales liées à l'utilisation de l'application mobile Casebook, celle-ci disponibles sur l'application ou le site casebook.fr. L'Utilisateurs est responsable de la sécurité informatique de son équipement ainsi que, notamment, des éventuelles pertes de données et des failles de sécurité pouvant résulter d'un virus ou d'un piratage de son appareil.

### 8.2 Obligations de Casebook

Casebook est un intermédiaire entre La Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine et les Utilisateurs. A cet égard, Casebook n'est en aucun cas responsable de la détérioration, de la perte ou du vol du/des bagage(s) des utilisateurs. La responsabilité de Casebook ne pourra être engagée si une inexécution ou un dommage résulte de la mauvaise utilisation des outils digitaux (borne de paiement et/ou web app) ou d'une faute de ce dernier ou d'un tiers ou d'un cas de force majeure tel que défini à l'article 10 des présentes. De même, Casebook ne saurait être tenu responsable des dommages, temporaires ou permanents, causés au terminal mobile de l'Utilisateurs ni des pertes ou dommages éventuels qui seraient subis notamment suite à l'accès ou la navigation sur l'Application. La

transmission de données via Internet peut entraîner l'apparition d'erreurs et/ou le fait que l'Application ne soit pas toujours disponible. Par conséquent, Casebook ne saurait être déclaré responsable quant à la disponibilité et l'interruption du service en ligne.

## 8.3 Obligation de La Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine

La Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine, met à disposition la solution de bagagerie Casebook pour ses clients (Utilisateurs). La Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine ne saurait être tenu responsable des dommages résultant d'une faute de l'Utilisateurs ou d'un tiers ou d'un cas de force majeure tel que défini à l'article 10 des présentes

En tout état de cause, La Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine et Casebook déclinent toute responsabilité du fait notamment :

- D'actes malveillants de l'Utilisateurs ou de tiers
- Des dommages résultant d'un manquement de l'Utilisateurs aux règles et recommandations de Casebook et de La Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine, résultant notamment des présentes conditions générales.
- Il est notamment rappelé que le(s) bagage(s) stockés dans les bagageries Casebook :
  - Doivent pouvoir être portés par une seule personne à la main
  - Ne doivent pas contenir d'objets périssables ou nécessitant une température de conservation particulière
  - Ne doivent pas contenir d'entités vivantes
  - Ne doivent pas contenir d'objets illicites ou contraires aux bonnes mœurs (produits stupéfiants, contrefaçons...)
  - Ne doivent pas contenir d'objets dangereux (toxiques, explosifs...)
  - Ne doivent pas contenir d'objets de grande valeur. L'Utilisateurs s'engage à déclarer à Casebook et La Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine tout contenu particulier de son/ses bagage(s) sur demande Casebook ou de La Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine.

## 9 DONNÉES PERSONNELLES

Les utilisateurs peuvent être amenés à saisir leurs données personnelles pour accéder aux services de consignes offerts par La Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine avec le concours de son partenaire Casebook.

Ces données personnelles peuvent être demandées sur l'application mobile Casebook, [www.casebook.fr](http://www.casebook.fr) ou sur l'URL du QR CODE de location.

Ces données personnelles ne seront utilisées que pour des raisons de sécurité, notamment dans le traitement des interventions éventuelles de la hotline.

Il est toutefois précisé qu'aucune utilisation de ces données ne sera faite par La Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine ni Casebook au-delà des besoins des locations de casier. L'Utilisateur dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données le concernant conformément à la loi française Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978. Pour exercer ce droit, il lui suffit de contacter Casebook à l'adresse suivante [contact@casebook-pro.fr](mailto:contact@casebook-pro.fr). L'Utilisateur peut en tout état de cause s'opposer à l'utilisation de ses données personnelles. Tel qu'évoqué, l'utilisation des données personnelles de l'Utilisateur à d'autres fins sera seulement possible lorsqu'il aura donné son accord. Les fichiers faisant l'objet des traitements mentionnés sont enregistrés auprès de la CNIL

## 10 FORCE MAJEURE

Dans l'hypothèse de la survenance d'un cas de force majeure notamment en raison d'incendies, inondations, grèves totales ou partielles, fermetures d'entreprises, entraves aux déplacements, dégradations volontaires, vols, changements de réglementations, impossibilités d'être approvisionné en matières premières, ruptures d'approvisionnement énergétique, mauvais fonctionnement ou interruptions des réseaux électriques ou de télécommunications –, venant empêcher l'exécution de locations de casiers, la consigne sera indisponible le temps de cet événement et La Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine ne pourrait engager sa responsabilité à défaut ou du retard d'exécution de ses obligations.

## 11 SECURITE

Pour les besoins liés à la sécurité, l'Utilisateur est informé que les Forces de l'Ordre peuvent demander et obtenir l'accès à leur casier afin d'en vérifier le contenu. L'utilisateur accepte sans condition cette possibilité.

## 12 CONVENTION DE PREUVE

L'Utilisateur reconnaît la force probante des sauvegardes de données effectuées par Casebook, notamment s'agissant de l'horodatage du début et de la fin de la location et des notifications push et/ou courriels qui lui sont adressés.

## 13 LOI APPLICABLE – LANGUE DU CONTRAT – ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Les Parties conviennent que les présentes conditions et leurs conséquences sont soumises au droit français. La langue des présentes et des relations entre les Parties est le français.

**L'Utilisateurs consommateur est informé de la possibilité de recourir, en cas de contestation, à une procédure de médiation conventionnelle ou à tout autre mode alternatif de règlement des différends. A défaut de solution amiable dans un délai de 15 jours, les Parties recouvreront toute liberté pour porter le litige devant le tribunal de Commerce de Vienne.**

## 14 CONTACT

Pour toute question ou réclamation relative à l'Application, aux services, à sa réservation, à ses données personnelles... etc, Utilisateurs peut contacter La Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine aux coordonnées suivantes :

Par téléphone : 03 25 39 53 56

Par courriel : [cc.portesderomilly@ccprs.fr](mailto:cc.portesderomilly@ccprs.fr)